

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 11-31-1901 promulgation de la loi d'amnistie

n° 11-31-1901

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

5 mars 1901

Numéro JO

n° 31 du 15/03/1901

Date du numéro

15 mars 1901

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et dépendances, Vu les décrets des 28 Août 1898 et 7 Mars 1899.

### TEXTE INTÉGRAL

Article Premier. — Une Commission composée de: MM. Chabaneix, médecin de 1<sup>re</sup> classe des colonies, fons de chef du service de santé; Minne, ingénieur, directeur de la Société Industrielle de Djibouti. Bouclier, chef du service des Travaux publics p. i. ; Laurent, commis de 1<sup>re</sup> classe du Secretaires général crécretaires. seréunira sur la convocation de son – président, à l'effet de procéder à la réception définitive des bâtiments du – Larzaret et de l'étuve à désinfecter à l'ile Mascali.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré et communiqué ou besson sera.

Signé : BONHOURE.